

PCR / SECTEUR : MÉDICAL / INDUSTRIE

Formation personne compétente en radioprotection Renouvellement - niveau 2

Code : CI2020

Durée : 3 jours (24 heures)
+ 0,5 jour de contrôle
des connaissances

Lieu : Fontenay-aux-Roses (92)

Nombre de stagiaires :
15 maximum

Tarif : nous contacter
(Déjeuner inclus
dans la prestation)

La formation est ouverte
aux personnes en situation
de handicap

Public

Toutes les personnes ayant validé une
formation initiale ou de renouvellement
de niveau 2, travaillant dans le secteur :

- médical, dentaire ou vétérinaire ;
- industriel (hors industrie nucléaire) ;
- de la recherche.

Prérequis

- Posséder un certificat de formation
de personne compétente en
radioprotection (PCR) **en cours
de validité à la date du contrôle
de connaissances** ;
- Envoyer, 15 jours avant le début de
la formation, un descriptif d'activité,
dont la trame peut vous être fournie.

Contact :

formationsfrance@asnr.fr

Pour vous inscrire :

<https://academy.asnr.fr/>

OPTION 1 : Sources radioactives scellées et appareils en contenant,
appareils électriques émettant des rayonnements ionisants et
accélérateurs de particules

OBJECTIFS

- **Actualiser et conforter les connaissances de la PCR ;**
- **Obtenir le renouvellement du certificat de formation de PCR.**

ATTENDUS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, le stagiaire sera en mesure de :

- **Poursuivre la mission de la personne compétente en radioprotection (PCR) de niveau 2 ;**
- **Intégrer le risque d'exposition aux rayonnements ionisants** dans la démarche générale de
prévention des risques professionnels de l'entreprise et le positionner au regard des risques
d'autres natures ;
- **Établir et mettre en œuvre un programme de vérifications périodiques** de radioprotection ;
- **Utiliser les principaux instruments de mesure** et moyens d'évaluation de doses ;
- **Connaître les procédures de gestion des sources radioactives scellées**, les mesures en
matière de radioprotection relatives à l'expédition, au transport et à la réception de colis de
toutes substances radioactives (classe 7) ;
- **Établir une procédure** et gérer une situation radiologique dégradée ou accidentelle ;
- **Expliquer aux travailleurs, dans le cadre de la formation relative à la radioprotection, les
risques liés aux rayonnements ionisants**, les enjeux de la radioprotection et les mesures de
protection au poste de travail.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Exposés, mises en situation, réalisation de calculs de radioprotection, études de cas concrets
en groupes de travail restreints, exercices de gestion des sources, manipulation des différents
types d'appareils de mesure de la radioactivité.

Contexte réglementaire

- Les articles R4451-1 à R4451-137 du code du travail organisant la prévention des risques
d'exposition aux rayonnements ionisants et particulièrement les articles R4451-122 à
R4451-124 relatifs au conseiller en radioprotection ;
- L'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la PCR et de
certification des organismes de formation ;
- Obligation de renouveler la formation de PCR dans la 5^e année après l'obtention du
certificat de formation initiale ou de renouvellement.

Forte d'une expérience de plus de 15 ans en tant que PCR dans le milieu médical et à l'ASN, Sophie Delisle a développé de solides compétences dans le domaine de la formation des professionnels à la gestion des risques et en particulier à la radioprotection.

En tant que **responsable pédagogique des formations en radioprotection au sein de l'ASNR**, elle coordonne, participe à la préparation pédagogique, à l'organisation et à l'animation des formations des Personnes Compétentes en Radioprotection et celles à destination des médecins du travail.

CONTENU DE LA FORMATION

Rappel des fondamentaux

- Environnement administratif, technique et réglementaire de la radioprotection
- Les effets biologiques des rayonnements ionisants
- Moyens de protection
- Principes de protection contre l'exposition externe

Démarche de prévention

- Méthodologie générale
- Document unique
- Autres risques

Analyse de poste de travail

- Rappel méthodologie
- Données nécessaires à l'évaluation des risques
- Exemples

Instruments de mesure. Transport

- Rôles de la PCR, du conseiller transport matières dangereuses, du transporteur

Suivi des expositions professionnelles aux rayonnements ionisants. Application SISERI

Situation dégradée

- Gestion des incidents
- Conduite à tenir en cas de suspicion d'exposition externe
- Exercices

Situation d'urgence

- Gérer une situation d'urgence
- REX

Formation du personnel

- Notice d'information

Contrôle des connaissances

Le contrôle se déroule selon les étapes suivantes :

- Une épreuve écrite individuelle organisée sous la forme d'un QCM complété de questions à réponses ouvertes et courtes et d'exercices (durée 45 min)
- Une épreuve orale comportant l'analyse de cas pratiques : 45 minutes de travail collectif suivi d'un entretien individuel d'une dizaine de minutes.

Si un stagiaire obtient une moyenne générale inférieure à 10 sur 20 ou une note inférieure à 8 sur 20 à une des épreuves précitées, le stagiaire doit repasser avec succès l'épreuve ou les épreuves auxquelles il a échoué. Dans ce cas, un nouveau contrôle de connaissances est organisé dans les trois mois suivants la formation. En cas de nouvel échec, le candidat doit suivre à nouveau une formation initiale avant de se représenter au contrôle des connaissances.

Évaluation :

- Une épreuve écrite de type QCM ;
- Une épreuve orale à l'issue de la formation.

Certification :

Un certificat de formation PCR en termes de secteur d'activité, niveau et option(s) est délivré aux participants ayant réussi avec succès les épreuves de contrôle des connaissances.

Ce certificat est valable 5 ans, à compter de la date d'expiration du précédent certificat pour une formation de renouvellement.

Documentation fournie :

Textes réglementaires, recueils des différentes présentations.